

Compte rendu du Conseil d'administration

Du 13 octobre 2014

Au CAUE DE L'OISE à Beauvais

Étaient présents : M. BRASSENS, Mme OLIVIER, Mme BULTE, M. KOVAL, M. FRAILLON, M. LETELLIER, M. BRIERE, M. SIMON, M. SANTUNE, M. LEFEVRE, M. REMAN, M. MASSOT

Étaient excusés : Mme HOUSSIN, M. GUENOUN, M. TURBIL, Mme. PETREAULT, M. VILLEMAIN, M. OLLIVIER, M. DOUET Mme. CHOUVET-BUCHER, M. CARLUI, M. PROVOST

Pouvoirs : M. MALE à M. BRASSENS

Commencement du Conseil d'Administration à 10h15

L'ouverture de la séance se fait suivant l'ordre du jour transmis

Site du CAUE 60

M. QUEMENER présente avec M. CHEVALIER, le nouveau site du CAUE de l'Oise. Ce site construit sur la base de l'ancien site datant de 2006, reprend les éléments fondamentaux du CAUE en y intégrant d'autres fonctionnalités telles que les éléments cartographiques de Planète 60.

Il est aussi plus participatif et plus aisé dans tous les accès et recherches thématiques.

Module VIP de Planète 60

L'équipe du CAUE gère la totalité de ses missions à travers l'outil Planète 60. Il lui a semblé intéressant de faire partager en temps réel ses différentes activités à tous les membres du Conseil d'Administration.

Le Président tout comme les Administrateurs pourront ainsi être informés des différentes interventions du CAUE.

Il sera transmis à chacun la marche à suivre et les codes nécessaires à cette connexion pour le mois de novembre.

Evolution de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Les modifications dans l'instruction des autorisations d'urbanisme confirment le transfert de cette compétence aux communes ou aux EPCI. Ce transfert sera définitif pour le 1^{er} juillet 2015.

Si le rôle du CAUE n'est pas d'instruire les dossiers, il conserve un rôle primordial d'aide des futurs pétitionnaires et aussi des élus et techniciens en charge de ces missions d'urbanisme.

Le CAUE, avec plusieurs partenaires, l'Ordre des architectes, l'ADTO, et autres... réfléchit à la proposition de mise en place dans les différentes structures de l'outil Planète en aide à la gestion des dossiers d'instruction.

En complément de cette organisation sur le terrain, le CAUE propose de mettre à disposition un module de son outil Planète permettant la gestion en temps réel sur les territoires et de connaître la nature des demandes déposées.

Cela permettrait d'avoir une vision permanente de l'importance de ces demandes et de leurs emplacements sur les secteurs concernés.

M. BRIERE se demande si cet outil sera accessible à toutes les communes et si la saisie ne sera pas trop compliquée.

A cela M. QUEMENER répond qu'il faut que les gens jouent le jeu et que Planète 60 est un outil simple à utiliser, participatif et générateur de base de réflexion à des choix stratégiques futurs.

M. BRASSENS demande à M. QUEMENER de rédiger une lettre à deux présidents d'EPCI (l'ARC et l'Agglo du Beauvaisis dans un premier temps) pour leur demander s'il serait possible que le CAUE intervienne lors d'une réunion plénière pour présenter ses missions de conseil de base mais aussi l'évolution des outils mis à disposition en face de toutes les évolutions des lois d'urbanisme (PLUI, loi ALUR...).

En ce qui concerne les PLUI M. LETELLIER et M. LEFEVRE s'interrogent sur leur mise en place et indiquent que cette stratégie est mal reçue au sein des communes.

M. QUEMENER propose donc de mettre en place une réunion d'information pour les élus d'une demi-journée au CAUE, avec la participation d'Olivier KOVAL, urbaniste et des représentants de la DDT pour parler des documents menés à bien sur ce sujet.

M. QUEMENER propose également que l'on fasse aussi des réunions d'information sur la loi ALUR.

Dans le cadre de ces réflexions participatives, M. QUEMENER nous informe que le CAUE vient de s'équiper d'un vidéoprojecteur interactif pour travailler sur les projets communaux.

Le CAUE dans le cadre de ses réponses invitera ses interlocuteurs à une réunion de travail dans ses locaux pour la « réflexion participative » permettant la production commune de définitions d'aménagement au regard des projets.

Présentation d'un document provisoire du budget 2015

M. QUEMENER présente le tableau de gestion 2014-2015.

Ce tableau intègre un renforcement de l'équipe et d'intervenants extérieurs dans le cadre du développement de nouveaux thèmes de travail comme la densification, l'analyse du territoire et les nouvelles approches de l'urbanisme, en relation avec les nouvelles lois.

M. BRASSENS indique que les dotations de l'Etat sont en baisse, ainsi que les prélèvements la taxe d'aménagement est elle aussi en baisse.

De plus, M. FRAILLON nous précise qu'une baisse de 20% s'est également produite sur les permis de construire.

M. BRASSENS n'a pas encore de budget établi pour le CAUE, mais indique qu'à priori le chiffre pour 2015 serait de 800 000 €. Il assure que le Département garantit que la dotation pour le CAUE restera suffisante pour assurer qu'il continue ses missions.

M. BRASSENS demande donc à M. QUEMENER d'établir un projet de budget pour l'année 2015 avec une dotation de la part du Département de 800 000 €.

Un autre Conseil d'Administration sera programmé en novembre afin de présenter ce document et que les membres du Conseil d'Administration, après débat, se prononcent sur ce budget.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00.